

Bordeaux, le 3 août 2020

## L'ARS Nouvelle Aquitaine lance son premier appel à projet « Patient Partenaire en cancérologie » auprès des établissements de santé

L'évolution de la place des usagers dans le système de santé et l'émergence de nouvelles expertises, notamment celles de patients ayant l'expérience d'une pathologie chronique et qui seraient volontaires pour la partager, ont conduit l'ARS à lancer son premier appel à projet « patients partenaires » qui s'inscrit dans sa politique de démocratie en santé. Les établissements de santé volontaires ayant une activité en oncologie pourront proposer leur projet jusqu'au 15 novembre.

## • Quel est le rôle du « patient partenaire » ?

Le « patient partenaire » est une personne atteinte d'une maladie chronique et qui a développé, au cours des années, une connaissance fine de sa pathologie au quotidien. Il est membre salarié de l'équipe de professionnels de santé de l'établissement auquel il est rattaché.

## • Les missions du « patient partenaire »

Certaines questions, hors champ médical, sont rarement soulevées avec le personnel soignant mais font partie du quotidien des malades, confrontés à des difficultés qui viennent s'ajouter à leur maladie (complexité des démarches administratives, besoin d'accompagnement social, etc). Le « patient partenaire » devient leur interlocuteur privilégié, capable d'aborder avec eux tous les sujets de la vie quotidienne, les accompagner, les conseiller et faciliter leurs démarches grâce à leur expérience de situations complexes liées à la maladie.

De plus, en collaboration avec les équipes soignantes, le « patient partenaire » pourra co-animer des réunions et des rencontres où seront présentes les personnes malades et leur entourage.

Au-delà du soutien moral, l'objectif de cet accompagnement est bien de transmettre toute l'énergie nécessaire aux patients pour reprendre leur vie en main, en complémentarité avec l'action de l'équipe soignante.

## • Des établissements de santé volontaires, ayant une activité en cancérologie

Cet appel à projet s'adresse aux établissements de santé de la Nouvelle-Aquitaine. L'ARS dispose d'une enveloppe pour financer 6 à 8 postes à temps partiels.

Le patient partenaire intervient au sein de l'établissement de santé (et de ses éventuels services annexes) qui l'emploie.

Consultez l'appel à projets sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Contact presse : Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Département communication Marie-Claude SAVOYE

Tél: 05 47 47 31 45 - ars-na-communication@ars.sante.fr